
2018 04 10 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Isabelle Bourda, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, José Moulis et Éric Rollandin.

Excusés : Jacques Esparseil, Patrick Saint-Supéry

Secrétaire de séance : Eric Rollandin

La séance est ouverte à 20h30

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2018

2. Délibérations

2.1 Approbation du compte de gestion 2017

INVESTISSEMENT :

Titres émis : 41 413.25

Mandats : 66 264.77

RESULTAT de l'EXERCICE Déficit d'Investissement de 24 851.52

FONCTIONNEMENT :

Titres émis : 246 518.19

Mandats : 152 187.41

RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent de fonctionnement de 94 330.78

A l'unanimité le compte de gestion est approuvé.

2.2 Approbation du compte administratif 2017

A l'unanimité le compte administratif est approuvé.

2.3 Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement de l'exercice 94 330.78

Excédent reporté : 449 390.08

Excédent de fonctionnement cumulé de 543 720.86

Résultat de clôture 2016 en investissement +12746.13

Résultat de l'exercice 2017 en investissement : -24851.52

Donc déficit d'investissement reporté de 12105.39

Et affectation complémentaire en réserve du même montant.

2.4 Vote des taux 2018

Identiques à ceux de 2017, votés à l'unanimité

Taxe d'habitation : 10.36%

Taxe Foncière sur Bâti : 3.67%

Taxe Foncière sur Non Bâti : 30.69%

CFE : 9.88 %

(Produit fiscal attendu 50404 euros)

2.5 Vote du budget primitif 2018

SUBVENTIONS versées :

<i>Protection Civile 32</i>	<i>350</i>
<i>Cinéma Samatan</i>	<i>80</i>
<i>Clique Fanfare Maurensoise</i>	<i>80</i>
<i>Club Ami</i>	<i>300</i>
<i>Club Saint André Pétanque</i>	<i>80</i>
<i>CAUE</i>	<i>150</i>
<i>Comité des jeunes</i>	<i>1400</i>
<i>Croix Rouge Française</i>	<i>80</i>
<i>Donneurs de sang du Savès</i>	<i>80</i>
<i>Festi Savès</i>	<i>800</i>
<i>FNACA Lombez Samatan</i>	<i>130</i>
<i>LSC</i>	<i>500</i>
<i>Pétanque de Samatan</i>	<i>80</i>
<i>Prévention Routière</i>	<i>80</i>
<i>Savès en Gasconha</i>	<i>100</i>
<i>Savès Patrimoine</i>	<i>80</i>
<i>Société de chasse</i>	<i>700</i>
<i>Souvenir Français</i>	<i>80</i>
<i>Union des 4 vallées club aînés</i>	<i>700</i>
<i>Vivre toujours</i>	<i>80</i>
<i>Volant Seysses</i>	<i>80</i>
<i>TOTAL Subventions</i>	<i>6010 euros</i>

BUDGET

Investissement :

Dépenses et Recettes 518 216.86

Fonctionnement :

Dépenses et recettes 768 564.47

2.6 Validation de l'acquisition de la parcelle pour le cimetière

Acquisition de la parcelle à hauteur de 100 Euros.

Adopté à l'unanimité.

2.7 Autorisation de paiement des indemnités kilométriques à l'agent recenseur

Autorisation de paiement des indemnités kilométriques à l'agent recenseur à hauteur de 48 euros.

Adopté à l'unanimité.

2.8 Autorisation de recruter un agent technique contractuel en CDD pour 4 heures en remplacement de Caroline Heutte qui ne souhaite pas renouveler son contrat.

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire de l'école de Polastron où 3 enfants de Noilhan sont scolarisés.

Le conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

4. Analyse des appels de fonds du conseil départemental pour le fonds d'aide aux jeunes et le fonds de solidarité logement :

Le conseil municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

5. Devis

* des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public SDEG (extension sur "le camin de l'escola" et mise en place de l'éclairage à LEDS sur l'ensemble du village)

Le montant des travaux s'élève à 37 882.92 euros HT

Subvention SDEG à déduire : 11 364.88

Reste à charge de la commune : 26 518.04 euros HT

(Autorisation donnée pour le montage du dossier Certificats d'Economie d'Energie auprès du Pays Portes de Gascogne)

Voté à l'unanimité

* Construction d'une mezzanine dans le local technique afin d'augmenter la capacité de rangement.

Cout 3861 euros HT validé à l'unanimité.

6. Point sur le recensement population :

Le dernier recensement de la population a donné un résultat de 374 habitants (en 2013, 363 habitants)

7. Utilisation des salles pour des réunions de la commune:

Le conseil municipal est favorable à l'utilisation partagée de la salle où se réunissent les Aînés, qui peut accueillir jusqu'à 20 personnes.

Avis favorable du conseil à la demande de l'association Festi Savès qui souhaiterait un local technique de stockage de matériel (une pièce de 25 m² sera créée dans le sous-sol de la salle polyvalente)

Informations et questions diverses : préparation de la journée communale du 26 mai

L'ordre du jour est épuisé à 23h30.